

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DES APPALACHES
CANADA

SESSION À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans
ORDINAIRE le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale du Comté des
Appalaches, tenue le lundi 7 décembre 2009, au lieu ordinaire des sessions à
19 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :
-2009-
DÉCEMBRE LE 7

Monsieur le Maire	Loïc Lenoir
Messieurs les conseillers	1- Jean-Claude Brochu
	2- Isabelle Gosselin
	3- Marcel Houde
	4- Bruno Martin
	5- Isabelle Roberge
	6- Marc Baillargeon

Absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.
Sous la présidence du maire, monsieur Loïc Lenoir.
Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Loïc Lenoir constate le quorum à 19 heures et 00 minute.
La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Loïc Lenoir à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

09-12-3470 Il est proposé par : M. Marc Baillargeon
Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

1. Appuie à la MRC – Internet haute vitesse.
2. Mandat Genivar – Relevés et mise en plan.
3. Augmentation salariale 2010.
4. Acceptation soumission pour l'entretien des pelouses et des fleurs.
5. Acceptation soumission pour l'entretien ménager du bureau municipal et le centre des loisirs.
6. Parade du Père Noël.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux de la session ordinaire du 16 novembre 2009 de la municipalité de Beaulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48 h) avant la tenue de la présente.

09-12-3471 Il est proposé par : M. Isabelle Gosselin
Et résolu d'en faire l'adoption.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CORRESPONDANCE

09-12-3472 Il est proposé par : M. Isabelle Roberge
Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby prennent connaissance de la correspondance.

Lecture de la Correspondance :

06-11-2009	MRC des Appalaches	Communiqué de presse- Projets financés pour la diversification économique
05-11-2009	SDE	Communiqué de presse – Subvention de 4 500.00 \$ pour le Rendez-vous hockey senior
02-11-2009	Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale	Hommage au bénévolat
19-11-2009	Michel Larouche	Modification Loi Équité Salariale et le maintien

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

COMPTES

1) Liste des comptes

09-12-3473 Il est proposé par : M. Isabelle Gosselin
Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 68 445.73 \$ \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire et messieurs les conseillers font leur rapport des activités dans les différents départements.

DATE DE L'ASSEMBLÉE DE L'ADOPTION DU BUDGET

09-12-3474 Il est proposé par : M. Marcel Houde
Que la date de l'assemblée pour l'adoption du budget de 2010 soit fixée au 17 décembre 2009 à 19h00.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AUTORISATION DE PAYER LES DÉPENSES DE DÉCEMBRE

09-12-3475 Il est proposé par : M. Bruno Martin
Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné, à payer les comptes au 31 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby a mandaté la firme GENIVAR pour réaliser la mise à jour de son plan d'intervention pour le renouvellement de ses conduites d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE ce document est un outil de travail important pour obtenir des subventions et pour réaliser la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance de ce rapport daté du 11 novembre 2009.

CONSIDÉRANT que la municipalité est d'accord avec son contenu.

EN CONSÉQUENCE,

09-12-3476

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby confirme qu'elle a pris connaissance et qu'elle accepte le contenu du plan d'intervention mis à jour en novembre 2009.

Que la municipalité dépose ce plan d'intervention au MAMROT.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DÉROGATION MINEURE NO. 26 – MONSIEUR PIERRE DION

ATTENDU QUE le comité a étudié la demande de dérogation mineure faite par monsieur Pierre Dion.

ATTENDU QUE la nature de cette dérogation mineure est l'installation d'une haie cèdre trop près de l'emprise du chemin, soit à une distance de ± 1 pouce qui ne respecte pas la réglementation.

ATTENDU QUE lorsque la ligne de rue coïncide avec la limite de propriété, les haies sont autorisées jusqu'à 2.5 mètres de la limite de propriété.

ATTENDU QUE la dérogation ci-dessus n'occasionne aucun préjudice au voisinage.

ATTENDU QUE le comité recommande au conseil municipal d'accepter cette dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

09-12-3477

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la demande suite aux recommandations du comité des dérogations mineures mais avise le propriétaire que nous ne serons pas responsable advenant le bris de la haie de cèdres lors du déneigement.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ANNULATION RÉOLUTION NO.09-05-3407 – GÉRANCE DE LA DESCENTE DE BATEAU

Item Remis.

MANDAT L'INSPECTEUR MUNICIPAL, MONSIEUR JEAN-MARC GOULET POUR ÉTUDIER LA DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE

09-12-3478

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet pour étudier la demande faite par des citoyens concernant une modification de zonage des limites de Disraeli Paroisse aux limite du village et du 5ième Rang au coin du 6^{ième} Rang et le chemin du Pont-Blanc.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

INSPECTEUR MUNICIPAL :

1.) TRAVAUX À EXÉCUTER

1. Émettre les permis et répondre aux divers dossiers.
2. Opérer l'usine d'épuration.
3. Opérer la station de pompage.
4. Entretien des chemins d'hiver.
5. Entretien des cours d'hiver.
6. Transport de pierre (réserve).
7. Visite des permis.
8. Niveleuse (si nécessaire).
9. Débordement des eaux usées (correctif).
10. Dossier recherche en eau.
11. Coupe de branche si la température le permet.
12. Réparer les 2 portes extérieures du bâtiment de loisirs. (perte de chaleur)

09-12-3479

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'exécution des travaux pour le mois de décembre 2009 tels que présentés dans la proposition de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2.) RAPPORT DE PERMIS

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

AFFAIRES NOUVELLES :

1.) APPUIE À LA MRC DES APPALACHES – INTERNET HAUTE VITESSE

Considérant que la MRC des Appalaches a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du programme Communautés rurales branchées, en vue du déploiement du service Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire rural qu'elle couvre;

Considérant que la MRC des Appalaches, pour compléter le montage financier de ce projet structurant d'envergure, a également déposé une demande d'aide financière auprès du ministère Industrie Canada, dans le cadre du programme Large banda Canada: Un milieu rural branché;

Considérant que 37 % de la population rurale de la MRC des Appalaches n'a pas accès à un service Internet haute vitesse;

Considérant que l'accès à un tel service, à un prix raisonnable et équitable, constitue un outil de développement économique et social vital pour notre communauté;

Considérant que le projet global déposé par la MRC des Appalaches répond à la problématique actuelle, tant au niveau régional qu'au niveau de notre municipalité;

09-12-3480

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby appuie inconditionnellement le projet global déposé par la MRC des Appalaches en vue du déploiement, au cours de l'année 2010, du service Internet haute vitesse.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2.) MANDAT GENIVAR – RELEVÉS ET MISE EN PLAN

09-12-3481

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la proposition de services professionnels déposés par la firme Genivar en date du 3 décembre 2009 pour effectuer les relevés et mise en plan tel que décrit dans la proposition.

Le montant de cette dépense est 4 500.00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

3.) AUGMENTATION SALARIALE 2010

09-12-3482

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accorde l'augmentation de salaire suivante pour l'année 2010.

Cynthia Gagné 1.5 % pour 4 ans

Jean-Marc Goulet 1.5 % pour 4 ans

Francine Rochon 1.5 % pour 4 ans

Nathalie Grondin un rajustement de salaire suite aux tâches effectuées.

2010- Augmentation de 1.95 \$/heure

1.5 % pour 3 ans par la suite

Alain Beaudoin 0.40 \$/heure pour 4 ans

Mario Chrétien 0.40 \$/heure pour 4 ans

Alain Beaudoin et Mario Chrétien : une prime de nuit leur sera allouée pour les heures de travail effectuées entre 16h30 à 07h30. Le montant de cette prime de nuit est de 0.50 \$/heure.

Pompier 0.25 \$/heure pour 4 ans

Lieutenant 0.25 \$/heure pour 4 ans

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

4.) ACCEPTATION SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DES PELOUSES ET DES FLEURS.

09-12-3483 Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que suite à la résolution no. 09-11-3464 demandant des soumissions pour l'entretien des pelouses et des fleurs de la municipalité de Beaulac-Garthby.

Le conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la soumission formulée par Tonte et Entretien de Pelouses, monsieur Gaston Gauthier. Le contrat est d'une durée de 1 an selon les spécifications stipulées dans le devis de soumission.

Le montant de ce contrat est de 20 800.00 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

5.) ACCEPTATION SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU BUREAU MUNICIPAL ET LE CENTRE DES LOISIRS

09-12-3484 Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que suite à la résolution no. 09-11-3461 demandant des soumissions pour l'entretien ménager du bureau municipal et le Centre des Loisirs.

Le conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la soumission formulée par Madame Linda Charest. Le contrat est d'une durée de 1 an selon les spécifications stipulées dans le devis de soumission.

Le montant de ce contrat est de 208.00 \$/mois pour l'entretien hebdomadaire et un montant additionnel de 240.00 \$ pour l'entretien annuel.

L'entretien ménager du centre des loisirs sera fait suite à la location de la salle et sera payé à raison de 35,00 \$ à chaque fois.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

3.) PARADE DU PÈRE NOEL

09-12-3485 Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'utilisation du poste de commandement seulement pour la parade du Père Noël qui aura lieu le dimanche 13 décembre 2009 suite à la demande formulée par l'Association des Loisirs.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, directrice générale

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

09-12-3486

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge
Que l'assemblée soit ajournée au 17 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

Cynthia Gagné, directrice générale

Loïc Lenoir, maire